



MAIRIE D'UCHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 26 MAI 2026

ARRETE N° 2026-084

Monsieur le Maire de la commune d'Uchaux (VAUCLUSE),
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,

VU l'arrêté préfectoral N° 2026/04-29-01 du 30 avril 2026 relatif à la police administrative des débits de boissons dans le département de Vaucluse,

VU la demande en date du 26/04/2026 formulée par le TENNIS CLUB D'UCHAUX qui souhaite ouvrir un débit de boissons catégorie 1 et 3 au Club house, du 30 mai 2026 au 30 juin 2026 à l'occasion de leur tournoi annuel,

ARRETE

Article 1 Le TENNIS CLUB D'UCHAUX est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire et exceptionnel (catégories 1 et 3) du 30 mai 2026 au 30 juin 2026 de 08 h 00 à minuit au club house à Uchaux hameau de la Galle.
- boissons du premier groupe: les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool;
- boissons du troisième groupe: vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 2 –

Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en particulier l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.

Article 3 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 4 – Les services de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté et seront destinataires d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Fait à UCHAUX,
Le 26 mai 2026
Monsieur le Maire,

SAURA Joseph



Joseph Saura